CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables [illegible] d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que tous les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait [illegible] intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, [illegible] jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

ART CURIEUX
De filer le Verre,
EN FUSION,
ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE FIGURES ET D'ORNEMENS

Supérieur à toute chose du même genre qui a paru jusqu'à ce jour.

M. FINN annonce respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe ; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des Figures ou des Animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure. Les diverses productions de l'artiste sont à vendre ; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée : Cinquante cents—enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer, prix $1.

☞Le salon est rue de Chartres, No. 94, et sera ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 3 à 9 du soir. 2 mars—2m

POUR NEW YORK—(paquebot du 5 mai.)
Ligne entre la Louisiane et New-York.

Le navire HUNTSVILLE, capitaine Allen, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOSTER & HUTTON, rue du Canal, No. 77.
19 avril

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.
12 av

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe HENRY-LEE, capitaine Prince, partira vers le 1er. du mois prochain, il peut prendre quelques passagers. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à
17 av LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf ST. PAUL, partira dans quelques jours, et peut prendre quelques passagers, s'adresser au capitaine Woodberry, à bord, ou à
16 av LINCOLN & GREEN.

A LOUER

POSSESSION en sera donnée immédiatement le vaste magasin à 3 étages No. 23, rue Gravier. s'adresser à
W. H. MORGAN, rue du Camp, No. 57.
19 avril

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Devant partir le 1er. de mai.—Le beau navire CREOLE, capitaine Pag , et en déchargement, partira positivement comme dessus. Pour passage, ayant des emménagemens du premier ordre, s'adresser à bord, ou à
11 avril J. HAGAN & CO.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe FLORENCE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 avril I. OGDEN & CO.

A FRETER.

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à
J. OGDEN & CO.

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame Granet.
Maison de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue Saint-Philippe.

CONDITIONS:

Pension, pour 10 mois		$300
Demi-pension, do.		200
Externat		100
Blanchissage	(au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano,		21
Chant,		21
Danse		21

LE cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature française, et de la langue anglaise; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de coutures, de broderie, de tapisserie et de tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant une fois payée. $5

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un [illegible] et une timbale en argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément. La pension, la demi-pension et l'externat se paient par [illegible] mois d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes, et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou futiles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 19 avril

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en fer-blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées. Crecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et souricières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières à coussinets assorties, pentures courbées à plaques; Rasoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de table et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, ossetis, Loquets de toutes qualités; Tenaux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c. Compas de proportion et compas à ressorts, rapes à chevaux; Rapes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à mais de Park et de Corn de Nos. 1 à 10, Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pilons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Gorges de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, plaines, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Romaines à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 lames, faucilles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c.; Poignées en métal, plaquées ; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses, poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine brute, goudron et résine.
16 av F. PASCAL.

TABAC.—75 serons de la Vuelta de Abajo; 50 do. de St. Domingo, 150 do. de Cuba; un grand assortiment de cigares espagnols et autres, chez
1 avril—1m W. H. TAYLOR, rue St. Louis, n. 10.

BAZAJOU fils a l'honneur d'annoncer au public, et en particulier aux amis de son père, qui vient de être victime d'un fatal accident, qu'il continue la profession de couvreur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour la mériter. 18 av—0

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux ; le tout ayant droit au drawback, à vendre par
4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS est donné à ceux qui peuvent devoir à la faillite de Jean Vivas et à ceux qui peuvent avoir quelques réclamations contre la dite faillite, à les faire connaître dans le plus bref délai à F. H. Petitpain, syndic, afin de procéder au tableau de distribution; s'adresser à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse.
3 avril—3 fois 3pa.

AVIS DES COMMISSAIRES DE LA BANQUE DES CITOYENS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

EN vertu des pouvoirs dont les soussignés sont investis par un acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane, avis est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital seront ouverts le mardi 30 du courant, au domicile de Mr. J. B. Labatut, rue Royale, No. 175, entre Toulouse et St.-Pierre, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés) depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, pour le laps de quatre mois, terminant le 30 d'août.

Par la 3ème. section de la charte, il est déclaré "qu'il sera loisible à toutes personnes propriétaires de bonne foi de biens-fonds situés dans cet état, ainsi qu'à toutes corporations politiques autorisées à cet effet par la loi, de souscrire au capital de la dite banque."

Et par la 7ème section de la dite charte, il est pourvu "que nul ne sera admis à souscrire au capital de la dite banque avant d'avoir remis entre les mains des commissaires ou directeurs, un acte de vente par acte public, concession ou certificats de confirmation des commissaires de terre des Etats-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telle autre preuve de son titre à la propriété qu'il présente en garantie à la banque, qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou directeurs."

M. T. CUCULLU.
JOHN B. LEPRETRE.
P. J. TRICOU.
A. DUCROS.
GEO. GREENE.
HENRI PERRET.
CHS. LESSEPS.
10 avril—20

AVIS est donné par le présent que les souscriptions au fond capital de la BANQUE des *Artisans et des Commerçans* de la Nouvelle-Orléans, seront reçues par les Commissaires et Directeurs de la dite banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant vingt jours successifs, (les dimanches exceptés) à dater de lundi 6 mai, jusqu'au mardi 28 mai 1833, au bureau maintenant occupé par M. John Kilty Smith, à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Par la 6ème. section de cet acte d'incorporation, le trésorier de l'Etat de la Louisiane est autorisé à souscrire, au nom de l'Etat, pour un nombre d'actions n'excédant pas $150,000.

Et de plus, par la 8ème. section du dit acte, le privilège de souscrire pour $200,000 d'actions du même, est exclusivement accordé aux artisans de cet Etat, et que les livres seront ouverts pour recevoir ces dites souscriptions trois jours avant qu'elles le soient pour les souscriptions générales ; et que personne ne pourra se prévaloir du privilège accordé par les présentes sans avoir trouvé aux commissaires ou aux directeurs la profession ou l'état en vertu duquel elle réclame le privilège de souscrire—afin de recevoir les dites souscriptions les livres seront ouverts lundi, 6 mai, et seront fermés mercredi 8 de mai 1833, aux temps et lieu ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Bureau.
8 avril—24 C. DELAHOUSSAYE, *secrétaire.*

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'état de la Louisiane, incorporant la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er. avril courant, les livres de souscriptions au fonds capital de la dite banque savoir : *trois millions de piastres*, seront ouverts rue Royale, No. 71, Jeudi, 2 mai, et resteront ouverts pendant l'espace de 30 jours, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, savoir jusqu'au samedi, 8 juin ; et si à cette époque la totalité du fonds capital se trouve souscrite, les livres seront alors fermés.

La charte porte "que durant le premier terme de 30 jours, pendant lequel le livre de souscription demeurera ouvert, ainsi qu'il est pourvu par la *1ère section* personne ne sera admis à souscrire qui ne soit pas citoyen des E.-Unis et résidant dans cet état, desquels faits les commissaires seront les seuls juges, et que les souscriptions seront faites en personne ou en vertu d'un pouvoir notarié souscrit par plus de trois personnes."

Les commissaires soussignés donnent aussi avis que tous les pouvoirs autorisant une souscription à la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans devront certifier que la personne ou les personnes signant les dits pouvoir ou pouvoirs est ou sont citoyen ou citoyens des Etats-Unis et résidant ou résidants dans cet état. Le serment de la partie sera requis par le notaire ou le magistrat agissant comme notaire ex-officier dans le cas où il le jugera convenable.

WM. HEWES, R. O. PRITCHARD, C. GENOIS, WM. M. BEAL, JOSEPH SAUL, } Commissaires nommés par l'état.
JOSHUA BALDWIN, JOSEPH LALANDE, } Commissaires nommés par le Conseil de ville.
8 avril—30

ATTENDU que Louis Bruguière, Shérif de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi, pour voir annuller un cautionnement de huit mille deux cent quatre piastres et soixante dix cents, par lui souscrit le 14 de Février 1829, en sa qualité de shérif, et comme collecteur des taxes pour l'année 1829, conjointement avec Antoine Bienvenu et Pierre Lacoste, ses cautions; et aussi pour voir annuller et radier les quatre hypothèques suivantes, savoir: La première pour la somme de six mille quatre cent seize piastres, trente trois cents, par lui consentie, comme shérif et collecteur des taxes pour l'année mil huit cent vingt neuf, le 5 de Mai 1830, pardevant Louis T. Caire, notaire public, sur un lot de terre situé à quatre mille plus bas que la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse de St. Bernard, borné à la ligne inférieure, et à la profondeur, par l'habitation de Messrs. Languille frères, et à la ligne supérieure, par la propriété de A. L. Boinare, de la contenance de deux cent pieds face au fleuve, sur mille de profondeur; et sur les quatre esclaves suivans, nommés Melly, Andrews, Lucrèce et Jery.

La seconde pour la somme de six mille cinq cent soixante deux piastres quarante et un cent, par lui consentie le 12 de Janvier 1831, comme shérif et collecteur des taxes de 1830, sur le terrain et les esclaves précités; la troisième pour la somme de cinq mille quatre cent dix piastres et quatre vingt seize cents, par lui consentie, le 5 de Janvier 1832, comme shérif et collecteur des taxes de 1831, sur le terrain et les esclaves précités; et la quatrième pour la somme de cinq mille quatre vingt dix-sept piastres et quatre vingt dix cents par lui consentie, le 10 de Janvier 1833, comme shérif et collecteur des taxes de 1832, sur le terrain et les esclaves précités.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit; au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont, à ce que ledit cautionnement et lesdites hypothèques ne soient radiés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26 Mars 1833.
[L. S.] (Signé) A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur, G. EUSTIS, Secrétaire d'E.
28 mars—30

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e. jour de juin 1832, comme caution et conjointement avec Anacharsis Luminais, principal, et shériff des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et lesdits hypothèques ne soient radiés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13e. jour d'avril 1833 et la 57e. année de l'indépendance américaine.
(signé) A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.
16 avril—30

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citrons 1ère qualité, à vendre par TUYES & CO, rue Royale, No. 107.
1 avril

CAFE VERT DE LA HAVANE, 150 sacs nouvellement reçus par la goël. Reaper, à vendre par
25 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

Securité contre les voleurs.

LES soussignés ont reçu des ALARUMS anglais. Cet article de sécurité contre les voleurs se fixe sur une porte ou une fenêtre, au moyen duquel personne ne peut entrer sans armer toute la maison. Ils sont d'un usage général en Angleterre, et sont considérés comme la meilleure garde contre les voleurs, dans la nuit.

Prix—3 escalins ou $1 50 le paquet de 6.
E. JOHNS & Co. rue de Chartres, No. 118, et encoignure des rues du Camp et Commune.
28 mars

EN débarquement du brick Phoenix, 50 caisses sucre blanc, 1ère. qualité.
12 mars F. H. PETITPAIN.

UNE personne qui a résidé longtemps dans cette ville désire trouver un emploi comme commis externe ou tenir un magasin, elle donnera d'excellent renseignemens. On désire aussi un emploi permanent, s'adresser à
11 avril EVERITT, rue St. Louis, No 10.

SALPETRE—300 sacs cru, à vendre par
5 avril LINCOLN & GREEN.

DEMANDE.—On désire louer une petite négresse propre à garder des enfants et faire un peu le ménage. S'adresser au bureau de cette feuille. 8av—

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 8 mars

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire [illegible], de Boston, les articles suivans : 150 caisses chandelles de suif, No. 1, Long ; 275 caisses savon, No. 1, de James Blake & co. ; 100 caisses [illegible] ; 4 barils [illegible] No. 2. [illegible]
8 mars F. H. PETITPAIN, Chartres et Toulouse.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 3 mai 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de Mme. Elisabeth Profit décédée veuve de Charles Patton, au coin des rues Conti et Dauphine, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.

Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour.
23 av. W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 20 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Colland, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain désigné sous le No. 24, situé rue St. Louis, vis-à-vis la propriété de M. J. Lepretre, ayant 31 pieds 11 pouces 74 de face sur 157 pieds 2 pouces de profondeur.

Sur ce terrain est une maison bâtie en 1830, distribuée ainsi qu'il suit :

A l'étage : salon, salle à manger, quatre chambres à coucher, un cabinet, galerie et office, cuisine sur le même plan; 7 pièces à feu.

A l'entresol : grand entresol au-dessus du magasin et du corridor, chambre d'étude [à feu] quatre chambres pour domestiques, cabinet.

Au rez-de-chaussée : magasin sur la rue et grand corridor, cuisine, et deux chambres servant de magasin à l'usage de la maison; cabinet sous l'escalier, cour dallée &c.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
28 mars W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—[illegible], 18 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu [illegible], les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir:

Un mulâtre nommé [illegible], âgé d'environ 40 ans, boulanger, ayant [illegible] ayant eu le bras cassé.

Un nègre nommé [illegible], âgé d'environ 46 ans, hydropique.

Et un TERRAIN dans la ville de Milnburg, No. 12, de l'ilet No. 15.

Conditions, de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour.
15 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—[illegible] mai 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Patrick McPhelim, dans la rue Girod, entre les rues Tchoupitoulas et du Commerce, les effets mobiliers appartenant à la succession du défunt.

Et il sera de suite vendu en même temps et dans le même lieu, un [illegible], appartenant à la dite succession.
Par ordre de la cour.
20 avril W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joseph Russell a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de Hamilton, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
20 avril W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREAVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession Ml. Brooks, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par Patrick Thomson, curateur de la dite succession, ne serait point homologué, la répartition des fonds faite conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour,
20 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PRECVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue Fanchine Thomas, f. c. l. et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par P. Durand, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
19 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Dame Goodman a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Fish, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.
19 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Bai a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John C. Wallace, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.
19 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 22 avril 1833—No. 6353—*L. A. Morin contre ses créanciers.*—La cession des biens ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu en l'étude de H. Pedesclaux, notaire public, le lundi 6 de mai prochain, pour délibérer sur les affaires du débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 22 avril 1833.
23 avril—3 2pa F. BUISSON, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. 16 avril 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian juge—No. 6842—*Silas Wescott vs. ses créanciers.*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur actuellement détenu, ait lieu cour tenante, jeudi 9 mai prochain, pour délibérer sur les affaires du débiteur, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens. M. B. C. Elliot, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens.

Témoin de la Cour—16 avril 1833.
Bureau du Greffier. FRED. BUISSON, d. p. gref.
17 av—8.2pa

Vetemens d'été à la mode.

W. C. NORRIS, rue de Chartres, No. 38, vient de recevoir par le John Sargent, un nouvel assortiment de vêtemens de printemps et d'été, tels que redingotes, vestes et pantalons d'été, noirs, bleus, bruns et verts ; dito en bombazin; habits et pantalons de la dernière mode ; gilets piqués de fantaisie ; dito blancs ; dito en toile fine; beaux pantalons de batiste rayée ; nankins ; satins; poil de chèvre &c. Aussi, de belles chemises, cols et bretelles &c. Les acheteurs sont priés de passer au magasin et d'examiner ces articles. 21 avril

VITRES DE FENETRES.—500 caisses de Vitres de fenêtre, de Baltimore, grandeurs assorties, maintenant en déchargement du brick Hope, à vendre par
23 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

PORC mess et prime, marque comptée; aussi, quelques barils plats-côtés, épaules et têtes, à vendre par
FOSTER & HUTTON,
23 avril rue du Canal, No. 77

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.
J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

LE soussigné certifie que M. Jean Apalo m'a traité, pour mon œil, et que dans 9 pansements *j'ai été guéri.*
24 av F. BRELET.

CARROSSES, CABRIOLETS &c.—Le soussigné vient de recevoir par les navires Sarah Ralston, Florida et Saratoga, deux carosses et quatre cabriolets, de la manufacture de Jno. Clark & sons, et de G. & A. Carter, (Newark) N. J. En main, barrouches, cabriolets, tilburies, chars-à-bancs, &c., à vendre au comptant, à des *prix modérés.* W. WALTON,
22 avril rue de la Douane, Nos 12 et 14.

SUCCESSION de Madeleine Aubry, veuve Thomas Bonseigneur.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la dite succession devront, dans les dix jours, présenter leurs comptes à
20 avril—10 MARTIN BONSEIGNEUR.

AUX ENTREPRENEURS.

LES maîtres ouvriers qui désirent trouver des manoeuvres de toute sorte, en trouveront en s'adressant à M. Everitt, rue St. Louis, No. 10. Un nombre de maçons et charpentiers maintenant sans ouvrage, désireraient trouver de l'ouvrage. 18 av.

SEL DE LIVERPOOL.

RECU et à vendre par les soussignés du navire Mary, de Liverpool, en débarquement, 2000 sacs sel demi-gros, et fin. CARRIERE & BOUDUZAT,
18 av rue St. Louis, No. 11.

COTON d'Appleton, toile à draps, grise, de 4-4, en déchargement de la barque Alasco, de Boston, à vendre par
18 av LINCOLN & GREEN.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

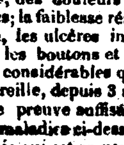

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—tfm.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Louis Colvard contre Jh. Titus.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Milly, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
24 avril marshal.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 4 mai prochain, à midi, au Café Hewlett, la négresse nommée *Joséphine*, âgée d'environ 26 ans, blanchisseuse ; saisie à la demande de C. Byrne.
23 avril L. DAUNOY, marshal

John Spears contre E. C. Merritt.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 8 mai, à midi, au café de Hewlett, encoignure de Chartres et St. Louis, le bail de la partie supérieure d'une maison située rue du Camp entre les rues Gravier et Poydras, occupée maintenant par J. G. Stevenson et le bail comprenant les 3ém. et 4ème. étages, le grenier et les cuisines, le droit de possession du dit logement allant jusqu'au 8 septembre prochain, saisi pour satisfaire un jugement dans la cause ci-dessus.
25 av L. DAUNOY, marshal.

Jn. A. Chenery contre Ygnacio Sarras, Joseph Webber contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, *j'exposerai en vente, jeudi, 9 mai, à 5 heures, dans la rue* Gravier entre Magasin et Tchoupitoulas, divers comestibles, *consistant en tabac, vermicelle,* 7 pipes contenant des liqueurs, 3 pipes vides, 1 boite clous, 4 de papier à enveloppes, *porc, maquereaux, melasse,* 6 damejeannes vin rouge, 1 do. anizette, 7 do. vides, environ 600 bouteilles, rafles, verres, 1 poêle, 2 pipes contenant du vin rouge, 1 lampe en cuivre, 1 lot de cordes, balais cruches, 1 paire de balances et les poids, sur les lieux au magasin bleu, 1 comptoir, et autres garnitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 av L. DAUNOY, marshal.

A Cortilly contre P. Allard.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, jeudi, 2 mai prochain, à cinq heures de l'après midi, au Principal, 6 chaises, 1 table, 10 lampes, et divers autres articles de ferblanterie &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. [20 a] L. DAUNOY, Marshal.

Joseph Rising vs. J. Samond.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 29 avril, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, une voiture à 4 roues, saisie dans l'affaire ci-dessus.
17 avril L. DAUNOY, marshal.

R. Salaun vs. L. F. V. Doricourt.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la *cour de cité*, j'exposerai en vente, lundi, 20 mai prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un TERRAIN, situé rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, *mesurant 100 pieds de profondeur sur 39 pieds de face*, saisi dans la demande ci-dessus.
17 av L. DAUNOY, marshal.

Succession de McCullen vs. Thomas Flood.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cite, j'exposerai en vente, mardi, 30 avril, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une charrette, saisie dans l'affaire ci-dessus.
17 av L. DAUNOY, marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.—*Geo. Washington vs. le capitaine Walker, du bateau à vapeur Peruvian.*—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'ai saisi tous les droits que peut avoir le défendeur au bateau à vapeur PERUVIAN, ses agrès et apparaux, et j'offrirai ledit bateau à vapeur en vente publique, à la Bourse de Hewlett, Vendredi le 17e jour de mai prochain, à midi.
15 avril L. DAUNOY, maréchal.

EN vertu d'un writ de saisie à moi adressé, par l'honorable J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, en la Nouvelle-Orléans, à la demande de G. Vance vs. E. & C. Colfox, j'ai saisi les biens et meubles qui sont dans le magasin loué et occupé par les dits E. & C. Colfax, je cite par le présent, toutes personnes intéressées à apparaître dans l'espace de 15 jours, pour répondre à la demande du plaintif.
13 avril L. DAUNOY, marshal.

Abner Estis contre le bateau à vapeur Waverly, Capitaine et propriétaire, Duquin Frères contre le même, J. S. M. Damarin contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, Mardi, 14 mai, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Waverly, ses agrès, apparaux et emmeublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.
12 avril L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson tuteur de Thos. Kernan vs. James Houdley

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 24 avril, à 4 heures, au Principal, rue Bourbon, No. 266 un bois de lit, une table, un bureau et 6 chaises de paille, *saisis dans l'affaire ci-dessus.*
12 avril L. DAUNOY, marshal.

W. T. Thompson vs. Jos. Titus, l'Etat de la Louisiane vs. le même, E. G. McV[illegible] vs. le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le 15 mai prochain, à midi, au café de Hewlett, la négresse JULIE, âgée de 15 ans et son enfant nommé Harriette, saisies dans l'affaire ci-dessus.
12 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, à la demande de Hugh L. Hardy, contre le bateau-à-vapeur Bonita. J'ai saisi le bateau à vapeur Bonita, je cite par ces présentes toutes personnes intéressées à comparaître dans l'espace de 15 jours pour répondre à l'action du demandeur.
10 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, à la demande de Charles H. Saltmarsh contre le bateau à vapeur Bonita. J'ai saisi le bateau à vapeur Bonita, et je cite par ces présentes toutes les personnes intéressées à comparaître dans l'espace de 15 jours pour répondre à l'action du demandeur.
10 avril L. DAUNOY, marshal.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse; Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.
S'adresser à DELAMOURTIERE,
16 avril. rue Royale, No. 254.

50000 PIEDS de planches de la première qualité; en débarquement vis-à-vis les rues Toulouse et St. Louis, et à vendre par
9 avril BLANC & BRUGIER.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireraient acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bas prix. GEO. WITNEY,
25 mars Rue de la Douane, No. 21.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.
JAMES KAIN.
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

17 BOUCAUTS sucre, et 52 barils de melasse, en débarquement ce matin, et à vendre par
28 mars FOSTER & HUTTON.

A VENDRE POUR NOURRICE.

UNE jeune négresse, âgée de 17 ans, blanchisseuse et repasseuse, et un peu cuisinière, accouchée depuis 6 jours, et dont l'enfant est mort, elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi et de plus garantie, bon sujet.

Une autre négresse, âgée de 27 ans, parlant anglais et français, excellente blanchisseuse, repasseuse, plisseuse et bonne cuisinière, également garantie des vices et maladies prévus par la loi.

A vendre également, une négresse nommée Fanny, un peu blanchisseuse et cuisinière, garantie.

De plus, des Actions sur les Banques de l'Etat, de la Cité et de la Compagnie du Rail-Road de Pontchartrain.
S'adresser à CH. HATREL,
3 avril rue de Chartres, No. 123.

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.

RECU par le Bolivar, et à vendre en gros et en détail, un assortiment général de PARFUMERIES des magasins Demarson et Guélaude, de Paris.

La nomenclature des objets contenus dans ce magasin étant trop longue et trop fastidieuse pour être répétée, le nom de l'établissement doit suffire pour en donner une idée. Le soussigné se borne à inviter messieurs les consommateurs et marchands à venir prendre connaissance de son catalogue, et à dire que l'on trouvera chez lui, en toutes saisons, et dans les meilleures qualités, tout ce que la parfumerie offre d'utile et d'agréable.
16 mars L. EVEN.

NOUVEAUX ARTICLES D'ETE.

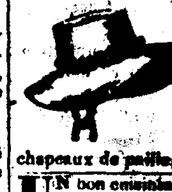

[illegible] Chs. Monrose, rue de Chartres, No. 86, guingams nouveaux, mousselines assorties, habillemens d'été, pour enfants, en nankin, coutil et guingam, souliers d'été pour dames en batiste écrue, en nankin, coutil Russie, capotes de guingams pour enfants et pour dames, chapeaux de paille, ombrelles de goût, &c. 19 av.

UN bon cuisinier (français et anglais) désirerait trouver une place dans une bonne maison. S'adresser chez
18 avril EVERITT, rue St. Louis, No. 10.

AUX CAPITALISTES.

UNE personne qui a beaucoup de connaissances désire s'associer avec quelqu'un qui pourrait avancer $600 ou 1000 piastres pour former une maison de commission. On donnera des renseignemens les plus satisfaisantes, s'adresser à EVERITT,
18 av rue St. Louis, No. 10.

ON demande de suite une bonne domestique de maison, s'adresser à MDE. GRANET,
18 av rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

VIN de Malaga, *doux et sec*; 50 jarres amende; 8 bls bouchons à bouteille, en débarquement du brick Herschel, de Gibraltar, à vendre par
18 avril LINCOLN & GREEN

SACS DE PITRE—Vin de Madère de Cette, ayant droit au drawback, cire blanche, cigarres; cordes à balles, papier de paille, garance, toile à voile en coton, manufacture de Crooks, chapeaux de Castor superfins, camphre fin raffiné, en vente chez
HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

MOUSSELINES imprimées, manufacturées à Londres et d'un nouveau goût; do. batistes et indiennes, do. *bas de soie*; *moleskins* patentés, noirs et en couleurs assorties, pour femmes; do. imprimés très-joli article pour pantalons ; velours imprimés, &c. le tout reçu par le navire Rachel, de Liverpool, ayant droit au drawback, et à vendre à des conditions raisonnables, par
HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

300 SACS Salpêtre *cru*; 100 bls. do. raffiné de 100 liv. chaque; 400 bls. vin sec et doux de Malaga, ayant droit au drawback, et à vendre par
17 av LINCOLN & GREEN.

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir :

- 26 Portemanteaux verts,
- 24 paires Aiguillettes jaunes,
- 23 paires Epaulettes en laine jaune,
- 19 paires Gants à la Crispin,
- 29 Gibernes montées en cuivre,
- 25 Ceintures do. do.
- 7 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
- 22 Dragonnes, 5 Tourmettes,
- 1 pièce et demie gallon jaune,
- 22 Garnitures de grenade. 8 Martingales,
- 7 Brides montées, 8 Sangles,
- 8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
- 28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre,)
- 1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paires de Fontes.
- 12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
- 2 pièces Drap vert,
- 17 paires Aigles brodés (jaunes),
- 24 paires Pistolets d'Arcon,

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulière du soussigné. E. JOHNS,
14 av—1m rue de Chartres, No. 118.

CIGARRES de la Havane 23,5000 1re. qualité jaunes et 9500 trabucos 1re. qualité, en déchargement du brick Clemente de la Havane, à vendre par
8 avril VICTOR DE LA COVA & BROTH.

BEURRE DE GOSHEN.—25 barils de Beurre de Goshen de 1ère. qualité, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,
8 avril rue de la Levée, No. 41.

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC,
3 avril rue Royale, No. 103.

VIN DE CHABLIS, première qualité, 70 paniers, à vendre par JULES LE BLANC,
3 avril rue Royale, No. 103.

MAQUEREAUX—118 bls. No. 2, en débarquement et à vendre par
2 avril LINCOLN & GREEN.

CALLIGRAPHIE.

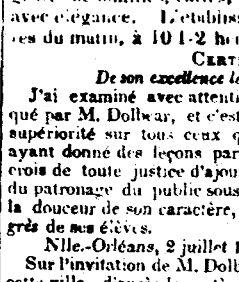

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son Frère vient d'arriver de leur établissement du Nord ; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture, [illegible]matique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 18, au-dessus de la librairie de Mlle. Carroll ; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et au-dessus.

Il y a *un appartement séparé pour les dames*. On donne aussi des leçons particulières, les diplômes, registres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.
De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des specimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maitre, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un *grand nombre de ses élèves*, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.
JOHN C. YOUNG.
23 mars Président du Collège Central (Kent.)

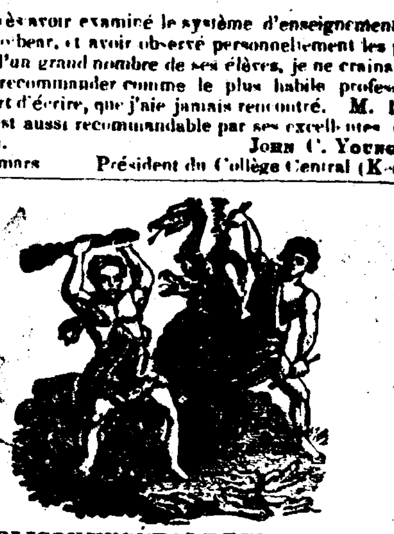

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoi qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

SEL—1700 sacs sel de Liverpool, en déchargement du brick Tacitus, à vendre par
17 av LINCOLN & GREEN.

EN débarquement du Tallahassee, de Liverpool, et à vendre par les soussignés ; batistes 7-8 imprimées, mousselines chints et à chemises, mouchoirs Bretagne imitation soie, beaux gingham à carreaux, tarlatannes, shalls, mouchoirs soie et coton, toiles blanches et écrues, osnaburgs, toile d'emballage, indiennes de goût, basins, bas, coutil, bombazetts en couleur, toiles à chemise, draps, velours &c.
15 avril KENNEDY & DUCHAMP.

PLANCHES.—30,000 pieds de Planches à vendre, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, par
14 mars BLANC & BRUGIER.

300 CAISSES Vin rouge, Médoc, 30 barils, do, à vendre par JULES LE BLANC,
2 avril rue Royale, No. 103.

[illegible]

IL sera vendu [illegible] 27 courant, au café Hewlett, à midi,

La goëlette MARTHA, dans l'état où il est à la Levée, bâti il y a trois ans près de Pensacole, en chêne et en cèdre, chevillé en cuivre, tirant peu d'eau, excellent navire sous tous les rapports. On peut se procurer l'inventaire et les autres détails en s'adressant aux encanteurs. 24 av.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le 2 mai prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, pour compte de la succession de feu J. Aicard, un terrain situé rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente se passera chez A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 av

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 4 mai prochain, à la Bourse Hewlett, à midi,

Un TERRAIN situé rue d'Orléans, No. 90, entre Bourbon et Dauphine, ayant 41 pieds 7 pouces, sur 78 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Les conditions au moment de la vente. 22 av.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 30 avril, à midi, à la Bourse, 6 terrains de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés au faubourg Livaudais et Lafayette.

Les Nos. 1 et 2 de ces lots font face à la rue de la Levée, ayant chacun 46 pieds 3 pouces de face sur 109 de profondeur et les lots No. 3 et 4 font face à la rivière ayant 46 pieds 3 pouces de face sur 116 de profondeur. Sur un de ces terrains il y a une bonne maison d'habitans propre à y établir une auberge ou pension, les dits lots sont bornés d'un côté par la propriété MM. Burns et Leverich, et de l'autre par M. Wize et juste en face des jardins publics projetés et dans le voisinage desquels le chemin-à-coulisse doit terminer.

Conditions : l'acheteur se chargera du paiement de trois billets de la somme de $1634 payables le 12 mars 1834, 35 et 36, la balance du prix d'achat payable en 3 billets à 4, 9 et 18 mois du jour de la vente en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale.

Aussi : 2 autres lots No. 5, situés sur la vieille Levée, entre les rues Adèle et Joséphine, faubourg Lafayette, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur la rue de la Nlle. Levée et 185 pieds 10 pouces de profondeur du côté le plus élevé et 189 pieds 4 pouces de profondeur du côté le plus bas et 27 pieds 4 pouces par derrière, ce lot sera vendu avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en une bonne maison de bois de charpente avec 5 appartements, donnant un loyer de $20 par mois.

Conditions : L'acheteur se chargera du paiement d'une dette hypothécaire, envers la banque de la Louisiane, pour la somme de $656, échéant le 5 mars 1834, 1835 et 1836. La balance à 4, 9 et 18 mois du jours de la vente en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

Le lot No. 6, est situé dans la même rue, entre les rues Jackson & Philippa, a 23 pieds 3 pouces sur la rue de la Levée et une profondeur de 99 pieds d'un côté, 96 de l'autre et 23 pieds par derrière.

Conditions : 3 billets à 4, 9 et 18 mois, avec endossement et hypothèque.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs; 23 av

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le jeudi 2 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

2 LOTS DE TERRE DE VALEUR situés au faubourg Montreuil, faisant face au fleuve, savoir : le No. 1, mesurant 28 pieds 7 1-4 lignes de face au fleuve ; sur 135 pieds 1 pouce sur une ligne, et 132 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 2, dans la ligne du fond 28 pieds : le No. 2, mesurant 32 pieds 1 pouce 3-4 ligne de face au fleuve ; sur 132 pieds 8 pouces 5 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 1 et 130 pieds, sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Duralde, dans la ligne du fond 32 pieds. Conformément au plan dressé par L. J. Pilié, aide voyer. Il existe sur ce dernier lot No. 2, une jolie maison briquetée entre poteaux et une autre maison en bois de chalan; le tout est loué à bail jusqu'au 1 décembre, à raison de $49 par mois, *et sera vendu sujet au dit bail.*

Plus :—8 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny et faisant face aux rues des Français et de l'Union, d'après le plan qu'on exhibera au moment de la vente.

Conditions : *Un quart comptant*, la balance à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. A la charge des acquéreurs de se faire mettre en possession par le voyer de la ville. 18 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mercredi, 1er. mai, à midi, à la Bourse Hewlett.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Pontchartrain, entre les chemins de Gentilly et du Bayou St.-Jean, désigné sur le plan par l'ilet No. 8 et par les terrains Nos. 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70. Chaque terrain mesure 60 pieds de face sur 150 de profondeur. Le dit lot de terre se trouve placé *entre les rues des Florides, Bayou St.-Jean,* du Camp et des Sauvages. Le terrain est très-élevé, on n'y craint nullement l'inondation. Celui qui voudrait s'occuper de jardinage et de laitage ne pourrait trouver une plus belle situation, par sa proximité de la ville. Le dit emplacement se trouve tout près de ces beaux chênes qui font l'admiration de tous les voyageurs.

Conditions—à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de C. de Armas, aux frais de l'acquéreur. 22 avril—3

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, samedi, 27 avril, par ordre de la Cour des Preuves, au Café de la Bourse, à midi, une portion de deux Terrains au faubourg Saulet, Nos. 12 et 13, ilet No. 9, mesurant 30 pieds de face sur la rue de la Levée, et 120 de profondeur. Conditions—comptant. Les actes de vente seront passés *en l'étude de* Wm. Boswell, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

PAR JACOB LEVY & WHITING.

IL sera vendu, samedi 27 courant, à midi, au café Hewlett, 5 terrains de valeur;

No. 1. a 22 pieds 10 pouces 7 lignes, faisant encoignure sur le chemin à coulisses et 100 pieds sur la rue Casacalvo

No. 2. a 22 pieds 10 pouces 7 lignes sur le chemin à coulisses et 100 pieds de profondeur.

No. 3 et 4. même dimensions que le No. 1 et 2.

No. 5 a 23 pieds de face sur Casacalvo et 91 pieds 7 p. 5 lignes de profondeur.

Derrière le No. 4 il y a 4 pieds 10 pouces 7 lignes de face sur la rue Casacalvo destinés à l'usage mutuel des terrains Nos. 1. 2. 3. 4. et 5.

Les batisses seront vendues séparément après l'adjudication des terrains et devront être enlevées avant le 1er. mai prochain.

Conditions libérales, on les fera connaître au moment de la vente.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais de l'acheteur. 20 avril

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de la succession de feu Robert McDowell, il sera vendu samedi, 18 mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave MILLY, âgée de 24 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.

Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 av.

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI, 1er. mai, à l'heure de midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, une HABITATION de 4 arpens de face sur 40 de profondeur, dont 11 arpens de détrichés, située dans la paroisse de Placquemines, bornée par en haut et par en bas par MM. Evariste Le Blanc & co., la terre est superbe, il y a sur ladite habitation une maison neuve de 4 appartemens et plusieurs autres bâtisses, moulin à riz, &c.

Conditions : un tiers comptant et la balance à 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 av.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans:

- 50 boites prunes fraîches,
- 300 paniers huile pour salade,
- 150 demi paniers do., ayant droit au drawback,
- 15 balles ficelle, 15 barrillets cerises,
- 250 tierçons riz première qualité,
- 100 caisses tabac à chiquer, assorti,
- 60 barils eau de vie du pays, 60 do. genièvre,
- 100 barils vieux whiskey de Monongahela,
- 12000 gallons huile à lampe, 60 balles bouchons,
- 1000 caisses vin rouge, qualités assorties,
- 1000 rames papier pour envelopper,
- 400 barriques vin rouge de Marseille, 50 do. Bordeaux
- 100 barils vin sec, 100 do. do. doux,
- 400 barillets graisse, 150 paniers bouteilles,
- 100 boites thé, 50 sacs café, 100 caisses pipes,
- 25 caisses absynthe française,
- 100 do. concombres assorties,
- 100 do. blanc de baleine Nos. 4, 5 et 6.

F. H. PETITPAIN,
19 mars Encoignure des rues Chartres et Toulouse

T. LANAVIT.
Encoignure des rues Bourbon et Dumaine.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages et offre à vendre les articles suivans à des prix modérés.

- 42 douzaines langues sèches de renne de Russie.
- 350 boîtes de sardines à l'huile de Nantes.
- 2 jarres nouga de Marseille.
- 150 fromages hollande de tête de maures.
- 11 meules fromage de gruyère.
- 200 bouteilles sirop de groseille framboisé.
- 12 demi-quarts jus de limon de la Havane.
- 3 barils confitures [illegible] en boîtes.
- 300 bouteilles [illegible]
- 11 barriques vin de Bordeaux, Chateau-Mouton [illegible], très supérieur.

Vins en caisses de Bordeaux des excellens crus suivans.
Château [illegible]
do. [illegible]
do. [illegible]
do. Haut-Brion.
do. Haut-Sauterne blanc.
19 mars. Les emballages [illegible]